



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/49/L.8/Rev.1/Add.1
23 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 22 de l'ordre du jour

ASSISTANCE AU DÉMINAGE

Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda,
Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin,
Bhoutan, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Costa Rica,
Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Érythrée, Espagne, Estonie,
États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande,
France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Islande,
Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte,
Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique,
Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda,
Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République
de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Singapour,
Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Tadjikistan, Togo, Tunisie,
Ukraine et Viet Nam : projet de résolution révisé

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :
Albanie, Congo et Guinée-Bissau.
